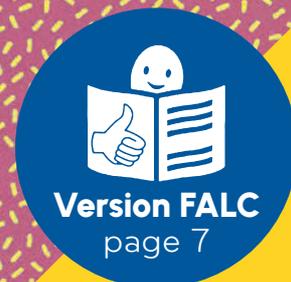


INCLUSION MAGAZINE

LAISSEZ-MOI VOTER

Chaque voix compte, la mienne aussi!



- P.15** Mon vote, mon droit, mon choix.
- P.20** Portrait de Mathilde
- P.21** Carte blanche du groupement Inclusion-Namur

N°25



Qualité de vie et Participation des personnes avec un handicap intellectuel et de leurs proches

INCLUSION asbl est une association belge francophone qui promeut la qualité de vie et la participation à la société des personnes en situation de handicap intellectuel, de leurs parents et de leurs proches ; tout au long de la vie et quel que soit le degré de handicap.

INCLUSION asbl est un organe de vigilance et de soutien et travaille à ce titre à la promotion et à la défense des droits des personnes en situation de handicap intellectuel auprès des pouvoirs publics. L'association développe aussi de nombreux services et projets destinés à faire de l'inclusion une réalité.

Éditeur responsable:

Jean-Marie Elsen | Président

**Coordination:**

Louane Lecomte
lle@inclusion-asbl.be
0487 51 90 34

N°d'entreprise: 0441427501

Graphisme et mise en page:

SWITCH Asbl - switch-asbl.org

www.inclusion-asbl.be

**Vous souhaitez soutenir
Inclusion asbl en faisant un don ?**

Tout don de 40 € ou plus donne droit à une réduction d'impôt de 45 %.

Compte en banque :

BE55 7755 9307 9744 / BIC : GKCCBEBB

Communication : Don – soutenir Inclusion

Sommaire

4

ACTUALITÉS

Quoi de neuf dans le secteur ?

6

AGENDA

Découvrez nos prochaines activités !

7

FALC

Laissez-moi voter !

15

DOSSIER

Mon vote, mon droit, mon choix

21

CARTE BLANCHE

Toutes nos voix devraient compter...

22

NOTRE SÉLECTION

Découvrez nos coups de cœur !

ÉDITO

ÉLECTIONS 2024 : CHAQUE VOIX COMPTE !

Avec deux échéances électorales le 9 juin et le 13 octobre, nous nous apprêtons à vivre un moment important pour la démocratie de notre pays. Chez Inclusion asbl, nous voulons nous assurer que les personnes en situation de handicap intellectuel puissent, elles aussi, prendre part à ce processus.

L'article 29 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ne dit pas autre chose en réaffirmant que « *les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour que les personnes en situation de handicap, sur la base de l'égalité avec les autres, aient le droit et la possibilité de voter et d'être élues* ».

Aujourd'hui, l'accessibilité des processus électoraux est pourtant loin d'être assurée.

Voter, ce n'est pas qu'un acte technique, par ailleurs déjà complexe, visant à indiquer, sur papier ou sur écran, sa préférence pour un candidat ou un parti. Pour les personnes que nous représentons, c'est aussi, et surtout, pouvoir comprendre les enjeux sous-jacents : Pourquoi voter ? Pour quel parti ou pour quel candidat ? Pour défendre quelles causes ou quelles valeurs ?

Renforcer l'accessibilité des élections est donc une priorité et cela relève de notre responsabilité collective. Des partis politiques qui doivent s'assurer que leurs programmes électoraux soient compréhensibles par le plus grand nombre. De la Justice qui doit veiller à ce qu'aucune restriction au droit de vote ne soit plus appliquée de manière définitive sur base du handicap. Des médias publics qui doivent rendre accessible la campagne électorale, notamment en langage FAcile à Lire et à Comprendre. Des professionnels des services qui doivent mettre tout en œuvre afin d'amener leurs usagers à pouvoir exprimer leurs choix. De nous tous, enfin, qui devons continuer à croire en la capacité et la légitimité de chacun d'exprimer sa voix directement ou d'être valablement représenté lorsque l'on est une personne moins autonome.

Dans le cadre de sa campagne, Inclusion asbl a bien l'intention d'endosser sa part de responsabilités, notamment en offrant des outils et en menant différentes actions pour renforcer l'accessibilité des processus électoraux. En 2024, ne laissons personne nous priver de notre voix !



Thomas Dabeux

Responsable plaidoyer

Actualités



DES RECOMMANDATIONS AUX DÉPUTÉS BRUXELLOIS POUR SOUTENIR LES CHOIX DE VIE

Le jeudi 25 janvier dernier, nous organisons une matinée d'échange sur les choix de vie des personnes en situation de handicap intellectuel dans un Parlement bruxellois plein à craquer. Nous y avons diffusé notre documentaire « ma maison, c'est ici ! » et présenté aux députés bruxellois nos recommandations, élaborées en collaboration avec Esenca, AP3-Bruxelles, Fondation Portray, Alteo, Capsmile et le Gamp, pour promouvoir des parcours de vie choisis et des lieux de vie de qualité.

Revoir les temps forts et la matinée complète :

- sur notre site internet www.inclusion-asbl.be.

DU NOUVEAU POUR NOTRE SERVICE SOCIAL : UNE PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE VOIT LE JOUR !

Notre service social dispose désormais d'une permanence téléphonique. Une question sur le handicap intellectuel de votre proche, sur vos droits ou sur une démarche administrative ? Vous venez d'apprendre le diagnostic de votre proche ? Notre service social est à votre écoute du lundi au jeudi de 9h à 13h au 02/247.28.19. Cette permanence téléphonique est gratuite.

Pour toute demande nécessitant l'ouverture d'un dossier, il faut être en ordre de cotisation (35€/an).

Informations et inscriptions :

- sur notre site internet www.inclusion-asbl.be.

LA PROTECTION JURIDIQUE, CE N'EST PAS AUTOMATIQUE !

Cette question nous revient fréquemment : mon enfant est en situation de handicap intellectuel, une protection judiciaire est-elle obligatoire lorsqu'il aura 18 ans ? La réponse est non. Dans certaines circonstances, cela s'avère être une solution adaptée mais sachez qu'une mise sous protection des biens et/ou de la personne n'est pas sans conséquence pour la personne protégée. Avant d'entreprendre ces démarches, prenez le temps d'en parler avec l'assistante sociale d'Inclusion asbl, avec votre notaire ou avec toute personne pouvant vous éclairer au mieux sur les impacts d'une mesure de protection. Cela vous aidera à faire un choix éclairé et vous permettra de mettre en place une protection sur-mesure adaptée, correspondant mieux aux besoins de votre proche.

- Découvrez notre formation sur la protection juridique des personnes en situation de handicap intellectuel sur notre site internet www.inclusion-asbl.be !

« DITES AAA », UN PROJET QUI SE TERMINE, DES OUTILS QUI PERDURENT !

Ce projet santé est une collaboration entre le service Handicap & Santé et Inclusion asbl. Le but était la promotion de l'accessibilité des soins de santé pour les personnes en situation de handicap intellectuel avec leur participation et celles de leurs proches dans l'élaboration des outils destinés à des professionnels.

Résultats : un référencement, une synthèse et différents outils d'aides aux soins de santé ainsi que des formations ont été élaborés sur mesure pour les professionnels de la santé.



N'attendez plus pour les découvrir :
www.ditesaaa.be

Vous pouvez également commander notre référentiel via notre secrétariat :
secretariat@inclusion-asbl.be
ou au 02 247 28 19



UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT POUR LE REMBOURSEMENT DE LA LOGOPÉDIE ET QUELQUES TIMIDES AVANCÉES

Vous le savez, souvent à vos propres dépens : les enfants ayant un QI < 86 n'avaient pas le droit de bénéficier du remboursement des frais de logopédie par l'INAMI. Cette discrimination flagrante coûtait près de 300€ par mois aux familles qui paient de leur poche ces soins pourtant indispensables. Après une mobilisation intense de plusieurs semaines, un accord (insatisfaisant) a été annoncé par le Comité des Ministres le 20 mars dernier.

Voici ce qu'il prévoit :

- 1 Jusqu'au 30 juin 2025, tous les enfants, quel que soit leur QI, pourront bénéficier du remboursement de la logopédie monodisciplinaire sur simple prescription d'un médecin généraliste.
- 2 À partir du 1^{er} juillet 2025, les enfants dont le QI < 70 (et non plus 86 comme précédemment) seront orientés vers les centres de réhabilitation ambulatoire (CRA) pour y réaliser un bilan au terme duquel ils seront orientés soit vers la logopédie monodisciplinaire, soit vers un CRA pour un suivi pluridisciplinaire.
- 3 Le Ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, ou son successeur, a aussi été chargé de faire réaliser une étude visant à identifier le ou les critères pour déterminer l'accès à la logopédie monodisciplinaire.

Voici notre analyse de cet accord :

- Il n'apporte pas de réponse à notre demande, à savoir : la suppression définitive du recours au test de QI pour bénéficier du remboursement de soins de santé. La détermination d'un nouveau seuil de QI, fixé à 70, implique donc que les enfants devront toujours se soumettre à ces tests, plus que contestables.
- Il suscite aussi de nombreuses questions quant à la responsabilité qui est donnée aux centres de réhabilitation ambulatoire (CRA) d'évaluer eux-mêmes la

pertinence d'un suivi en logopédie monodisciplinaire. Nous identifions plusieurs risques : conflits d'intérêts car les CRA seront à la fois juge et partie ; quid des critères qui devront leur permettre de déterminer la pertinence d'un suivi logopédie monodisciplinaire plutôt que pluridisciplinaire ? Quid du délai pour réaliser rapidement un bilan et orienter efficacement ces enfants, au vu des longues listes d'attente, sachant toute l'importance d'un suivi précoce ? etc.

- En ce qui concerne l'étude du Ministre censée déterminer les critères d'accès à la logopédie, elle devra impérativement intégrer dans son échantillon les familles directement concernées. Elle devra aussi se pencher sur tous les autres critères d'exclusion qui sont toujours prévus par la nomenclature INAMI (fréquenter l'enseignement spécialisé, autisme, etc.)

En conclusion, si cet accord permet quelques timides avancées, il perpétue néanmoins l'indignité d'un critère QI que nous souhaitons voir totalement disparaître. Il laisse aussi planer pas mal d'incertitudes sur la suite qui sera donnée aux problèmes dénoncés par les familles. La responsabilité est, in fine, renvoyée vers les Régions qui devront aussi clairement assumer leur part.

Mais retenons aussi le positif.

Grâce à notre mobilisation, la logopédie a été catapultée en quelques semaines dans le top des priorités de nos dirigeants et des médias qui ont offert une large caisse de résonance à ce combat. Cela a permis, aussi, de nous rassembler et de faire sortir de l'ombre la réalité de nombreuses familles.

Ceci n'est pas donc la fin, ce n'est que le début de notre mobilisation pour les droits des personnes en situation de handicap ! Et nous allons continuer à suivre de très près ce dossier «logopédie».



● AGENDA

● AVRIL

13/04 - 05/05

- **Art en moi**
Mons
Exposition d'art différencié.

20/04 - 21/04

- **Ensemble avec les personnes extraordinaires**
Charleroi
Salon de deux jours durant lequel Inclusion asbl sera présent.

● MAI

21/05

- **Groupe de parole entre parents d'Inclusion-Liège**
Liège
Activité organisée par le groupement Inclusion-Liège permettant l'échange entre parents concernés par le handicap intellectuel.

25/05 (et 15/06)

- **Tout savoir sur la protection juridique**
La Louvière
Formation proposée par Inclusion asbl sur la protection juridique de votre proche en situation de handicap intellectuel. Attention, la deuxième date est à Bruxelles.

23/05

- **Nocturne au Musée du Design**
Bruxelles
Le Service FALC.be sera présent au Musée du Design et présentera le FAcile à Lire et à Comprendre au travers de diverses animations.

26/05

- **20 km de Bruxelles**
Bruxelles
Soutenez l'équipe d'Inclusion asbl et partagez un verre de l'amitié après la course.

● JUIN

01/06 (et 15/06)

- **Tout savoir sur la protection juridique**
Bruxelles
Formation proposée par Inclusion asbl sur la protection juridique de votre proche en situation de handicap intellectuel.

15/06

- **Groupe de parole entre parents d'Inclusion-Liège**
Liège
Activité organisée par le groupement Inclusion-Liège permettant l'échange entre parents concernés par le handicap intellectuel.

Retrouvez l'agenda complet
sur notre site internet :
www.inclusion-asbl.be

Informations et inscriptions :
Mail: secretariat@inclusion-asbl.be
Téléphone: 02 247 28 19



FAcile à Lire et à Comprendre

FALC.be

Laissez-moi voter!

Cette année, on va voter plusieurs fois en Belgique.

Dans ce magazine, on va expliquer :

- c'est quoi le vote
- et pourquoi c'est important de voter.



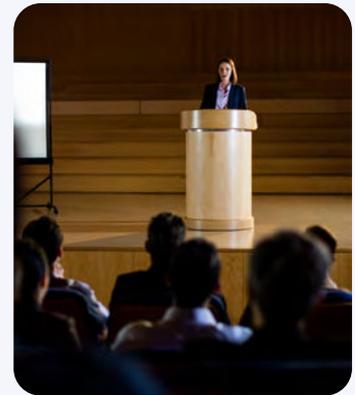
C'est quoi voter ?

Voter c'est choisir les personnes qui vont prendre des décisions en Belgique.

Quand il faut décider quelque chose en Belgique, c'est impossible de demander l'avis de tout le monde. C'est pour ça qu'on choisit des représentants.

Les représentants ce sont des personnes qui vont :

- parler pour nous,
- prendre des décisions pour nous,
- et faire les lois.



Pourquoi c'est important de voter ?

C'est très important de voter parce que :

1. Voter c'est choisir ses représentants.

C'est important de voter pour choisir des personnes qui vont bien vous représenter.

Par exemple : des représentants qui vont faire des choses pour les personnes avec un handicap.



Les représentants peuvent décider des choses qui vont changer votre vie de tous les jours.

Votre vote peut changer les choses.

2. Voter c'est un droit.

La Belgique est une démocratie.

Ça veut dire qu'on peut voter.

Ce sont les belges qui décident et qui donnent leur avis.



On a de la chance de pouvoir voter !

Il y a des pays où on ne peut pas voter.

Il y a un chef qui décide pour tout le monde.

On ne demande pas l'avis des habitants.

3. Voter c'est un devoir.

Vous avez 18 ans ou plus ?

Vous devez aller voter.

C'est obligatoire.

Parfois c'est aussi obligatoire quand on a 16 ans.



4. Quand on ne va pas voter, on laisse les autres décider pour nous.

Quand on vote, on donne son avis.

Quand on ne vote pas,
on ne donne pas son avis.

On laisse les autres donner leur avis.

Si les personnes avec un handicap ne vont pas voter,
on ne les écoutera pas.

Comment choisir pour qui voter ?

En Belgique, il y a des **partis politiques**.

Les partis ce sont des groupes de personnes
qui ont les mêmes idées.

The logo for Ecolo, featuring the word "ecolo" in a green, lowercase, sans-serif font.

En Belgique, il y a plusieurs partis.

Par exemple :

- ECOLO
- DÉFI
- Les Engagés
- Le MR
- Le PS
- Le PTB



Tous ces partis ont des idées différentes.

Chaque parti a **une liste** avec des candidats.

Ce sont les personnes pour qui vous pouvez voter.

Il faut voter pour des personnes :

- qui ont **les mêmes idées que vous**,
- qui vont défendre vos droits.

C'est pour ça qu'il faut chercher des informations
sur les idées des partis.

C'est bien de connaître **les programmes électoraux**.

Ce sont des documents avec :

- les idées des partis,
- les choses qu'ils ont envie de faire s'ils gagnent les élections.

Vous pouvez par exemple :

- lire les papiers que vous avez reçus dans votre boîte aux lettres ;
- regarder les sites internet des partis ;
- discuter avec vos proches.



Personne ne peut vous dire pour qui vous devez voter.

C'est vous qui décidez.

Mais vous pouvez vous faire aider.

Voter quand on a un handicap intellectuel

Quand on a un handicap intellectuel, c'est souvent difficile de voter.

Pourquoi ?

Par exemple :

- les bureaux de vote ne sont pas accessibles.
Par exemple : c'est difficile de savoir où aller dans le bureau de vote.
- les informations sur les élections sont difficiles à comprendre.

Il faut changer tout ça.

Les personnes avec un handicap intellectuel ont le droit de voter.

Comme tout le monde.

Ça doit être facile d'aller voter.

Même quand on a un handicap.

C'est la loi.



Rencontre avec Mathilde

On a posé des questions à Mathilde.
Mathilde va voter cette année.
Mathilde avait déjà voté en 2018.

Comment vous décidez pour qui voter ?

Je cherche des informations.
Je demande à mes parents.
Mon papa me parle souvent de politique.

Je vais aussi sur internet.
Je vais sur le site des médias.
Comme la RTBF.

Je lis des journaux.
Ça m'aide !
Parfois, je ne comprends pas bien.
Mais parfois je comprends.

Je regarde aussi le journal à la télévision.

Vous vous intéressez à quoi en politique ?

Je m'intéresse à la vie des personnes
avec un handicap.
Mais les partis politiques ne parlent pas beaucoup du handicap.

On pourrait mieux aider les personnes pour voter ?

Il faut plus d'aide pour aller voter.
Par exemple : des flèches pour savoir
où il faut aller voter.



Vous allez voter avec quelqu'un ?

Je vais aller voter avec quelqu'un de confiance.

Par exemple :

- ma maman,
- ma sœur
- ou mon papa.

Cette personne pourra venir avec moi dans le bureau de vote.

J'ai peur d'aller seul.

J'ai peur de faire une bêtise.

Et de voter pour une mauvaise personne.

C'est chouette de voter ?

Après avoir voté, j'étais très très très contente !

C'est chouette de participer et de voir que ma voix compte.

Mais après quand j'ai vu les résultats, je n'étais plus contente.



Vous voulez plus d'informations ?

Inclusion asbl a écrit un document :

J'ai le droit de voter, comment je fais ?

C'est un document pour expliquer :

- pourquoi on va voter plusieurs fois
- et comment on vote.

C'est sur le site internet d'Inclusion asbl.

Vous pouvez aussi envoyer un mail à communication@inclusion-asbl.be





**Ce texte est écrit en FALC.
Il a été relu par Patrizia.
Patrizia est relectrice
pour le service FALC.
Son rôle est de dire si le texte
est facile à comprendre.**

**Vous voulez devenir relecteur ?
Contactez-nous par téléphone :
0 4 9 9 6 9 5 3 8 0**

Mon vote, mon droit, mon choix

par Thomas Depicker



Les 9 juin et 13 octobre, nous entrerons dans l'isoloir, prêts à faire entendre notre voix. Les personnes en situation de handicap intellectuel aimeraient le faire aussi, mais sur le terrain, la bonne volonté ne suffit pas quand les infrastructures et les informations manquent.

« La difficulté de Dimitri se situe dans la juste compréhension des partis politiques, de leurs différences, et certainement de ce qu'ils proposent. » Dit comme cela, Dimitri, raconté ici par sa maman, ne galère pas beaucoup plus que la majorité des citoyens. D'autant que possesseur de trois passeports – français, grec et belge – Dimitri a déjà voté dans l'Hexagone. Mais à presque 37 ans, il s'apprête à découvrir le vote chez nous, infiniment plus complexe, avec différents niveaux de pouvoirs, plusieurs votes en même temps (fédéral, régional et européen le 9 juin, communal le 13 octobre) et des enjeux qui s'entremêlent. « Il sait très bien que les décisions d'octroi d'indemnités sont liées à des décisions politiques. Il dit souvent que tout est politique, et que les décisions vont se refléter dans sa vie. Il se sent très engagé. Là où il y a du travail à faire, c'est que même pour les personnes qui s'intéressent, on n'est pas certain de la bonne compréhension des choses. »

Le défi réside donc dans la capacité à obtenir les bonnes informations. « L'accessibilité des programmes est vraiment le point le plus délicat », confirme Véronique Brisse, directrice du home Jean Veldemans à Evere. Avec son équipe, elle aimerait aiguiller ses résidents vers un vote éclairé. « Mais pour nous, c'est très délicat de les préparer à faire un choix. Nous essayons de garantir une neutralité, de ne pas laisser transparaître nos regards. Ce serait plus facile si chaque parti offrait une version accessible de son programme. »

Elle le confie cependant, les votants ne représentent pas la majorité des personnes hébergées dans son institution puisque sur la vingtaine de résidents, « cela

doit en concerner six ou sept. » Il faut en effet d'abord qu'ils aient la capacité juridique d'aller voter. Ensuite qu'ils veuillent voter. « Certains demandent à leur médecin traitant de les couvrir pour ne pas aller voter, via un certificat. » Une pratique connue des institutions mais qui perdrait du terrain, selon Marie Horlin, membre du service Handicap d'Unia. Elle insiste d'ailleurs sur l'importance de consacrer de l'énergie à la préparation des élections pour les résidents. « Ce n'est pas toujours possible mais on a vu que quand le personnel prenait le temps de préparer au vote, le taux de participation aux élections de leur public était multiplié par trois. »

« Quand le personnel prenait le temps de préparer au vote, le taux de participation aux élections de leur public était multiplié par trois. »

Un message compris par le personnel du home Veldemans. « Nous organisons des activités pour les préparer, en leur expliquant la différence entre les Régions, le fédéral... On s'est aussi toujours arrangé pour mobiliser du personnel supplémentaire le jour du vote. Mais ce n'est possible que pour les personnes domiciliées ici à Evere. Pour les autres, c'est la famille qui doit s'en charger. »



TOUCHER AU PORTEFEUILLE DES PARTIS

Dans la tête des politiques comme dans celle des rédacteurs en chef percolent encore les préjugés selon lesquels les personnes en situation de handicap intellectuel ne seraient pas capables de voter, et n'y verraient pas d'intérêt. Une fois ces idées simplistes dépassées mais destructrices, on y revient, la question de l'accessibilité de l'info s'impose. *« Je suis française, mon mari est grec, explique Nina. Notre fils connaît mieux que nous la politique belge. Donc s'il nous pose des questions, on n'est pas en mesure de lui répondre. » Dimitri a donc besoin d'autres sources d'informations. « Il lit beaucoup la presse mais je ne sais pas s'il la comprend toujours très bien. Il devrait y avoir un effort des médias car on ne trouve pas de fascicule qui pourrait être plus facilement compréhensible. »*

Une problématique à laquelle restent sourds médias et dirigeants, ainsi qu'aux appels d'un public encore trop souvent délaissé par les politiques d'accessibilité. *« Une initiative de la part du SPF Intérieur demandait aux partis de rendre leur programme accessible », explique Marie Horlin. On n'y est pas, alors Unia veut taper où ça fait mal. « Ils reçoivent actuellement une dotation conditionnée au respect de la Convention européenne des droits humains, mais on voudrait qu'elle s'étende à la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Et que leur financement y soit conditionné. »*

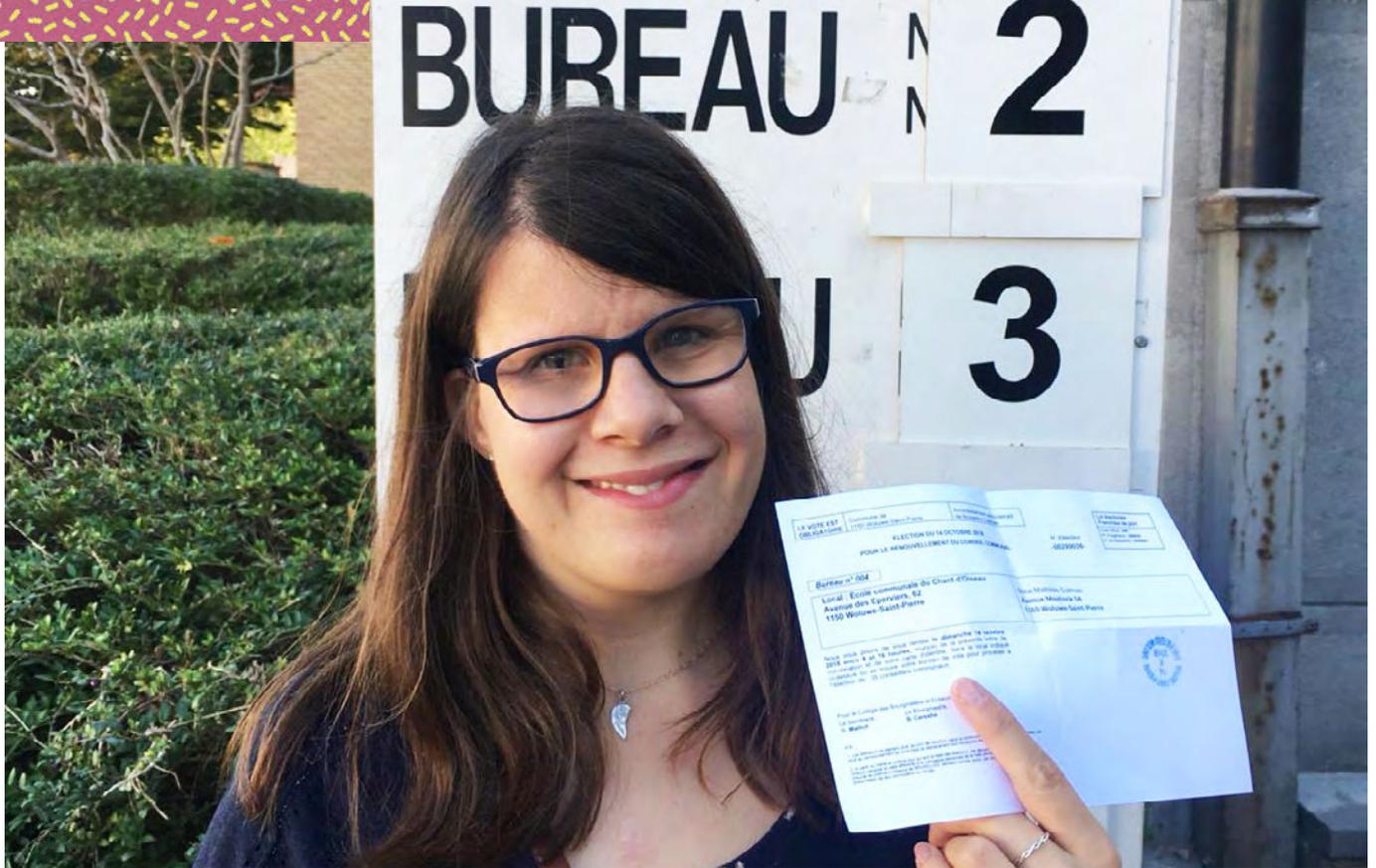
Au niveau médiatique, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel prévoit depuis 2019 un règlement autour de l'accessibilité. C'est Mathilde Prenant qui nous l'explique. Elle est conseillère en matière d'accessibilité et de communication commerciale au CSA. Malheureusement, et elle est la première à le regretter, *« ce règlement n'est destiné qu'à renforcer l'accessibilité pour les personnes en situation de déficience sensorielle. Les chaînes de télé ont donc des objectifs à atteindre en matière de sous-titrage, d'interprétation en langue des signes ou d'audiodescription. »*

Si le public que défend Inclusion asbl n'est pas représenté par ces objectifs chiffrés, il reste intéressant de voir s'ils sont atteints. Le dernier rapport du CSA vient de sortir, et il fait état d'un gap qui se creuse entre la RTBF (plutôt bonne élève) et les autres médias. Alors que chacun reçoit des subsides, à des degrés divers certes, mais qui se comptent en millions d'euros.

**« Le vote est un droit
fondamental et ne doit pas
être retiré comme cela. »**

OPTIMISME... À LONG TERME

D'ici octobre, les éditeurs (les chaînes de télé) devront être attentifs à assurer l'accessibilité de tout ou partie de leur dispositif électoral, en fonction de leurs moyens techniques, humains et financiers, selon un article spécial élections du règlement. *« On m'avait demandé de me prononcer sur cet article et je dois dire que je ne le trouvais pas assez précis, signale Mathilde Prenant. Ça ne me paraît pas très contraignant. »* C'est que dans son élaboration, l'article a rencontré quelques réticences de la part des éditeurs, qui estiment que le règlement suffit à assurer l'accessibilité des programmes électoraux. On est donc bien loin de politiques imposant l'inclusivité, et encore plus pour les personnes en situation de handicap intellectuel. Ajoutons enfin que si nous venons d'aborder la question pour la presse audiovisuelle, aucun organe ne contrôle ou contraint les éditeurs de presse écrite ou numérique. Là aussi, le combat sera plus associatif que politique. *« J'ai envie d'être optimiste, mais à plus long terme, termine Mathilde Prenant. Ce sont des sujets qui sont abordés au niveau de l'UE. Il existe des guides de bonnes pratiques qui concernent les personnes en situation de handicap intellectuel. Malheureusement, là, on est encore très loin, à beaucoup de niveaux. »*



SENSIBILISER LES JUGES DE PAIX

En 2013, un nouveau régime de protection mettait fin à la minorité prolongée et à l'administration provisoire des biens. Concrètement, il offre la possibilité d'installer une administration des biens, de la personne, ou des deux. « *Le principe de protection est le suivant: la capacité est la règle et l'incapacité l'exception, explique le chargé de plaidoyer d'Inclusion asbl Thomas Dabeux. Cela signifie que la personne est compétente pour tout sauf pour les actes spécifiquement inscrits dans l'ordonnance du juge de paix.* »

Les personnes déclarées incapables peuvent donc, pour certains actes, être assistées ou représentées par un administrateur, familial ou professionnel. Le juge de paix s'appuie sur une checklist indicative pour fixer une mesure de protection. « *Une liste à laquelle il peut toujours rajouter d'autres actes qui lui semblent pertinents.* » À l'origine, cette liste ne reprenait pas l'exercice des droits politiques. « *Mais cela a été modifié récemment. Si la personne est déclarée incapable, cet acte ne sera pas susceptible de faire l'objet d'une assistance ou d'une représentation.* »

Une décision qui a un impact sur la possibilité de voter pour les personnes en situation de handicap intellectuel. « *Il y a beaucoup de chances que les personnes sous protection depuis l'intégration de ce nouvel item soient privées de leur droit de vote, car le juge n'a pas les moyens de faire du sur-mesure et a tendance à cocher l'ensemble de la checklist. En outre, il y a encore de nombreuses personnes qui n'ont jamais été reconvoquées par le juge de paix et sont toujours dans l'ancien système de minorité prolongée.* » Des citoyens qui ne se retrouvent dès lors pas sur les listes électorales, puisque toujours considérés comme mineurs.

Pour Marie Horlin, d'Unia, cette loi a été passée sous silence lors de son adoption. « *On en a eu connaissance très tard, quand les délais pour la casser devant la Cour de cassation étaient dépassés. Mais la société civile se réveille, et le sujet apparaît dans l'actualité. Le vote est un droit fondamental et ne doit pas être retiré comme cela. Il faut sensibiliser les justices de paix. Et leur donner le temps de faire des statuts de protection sur-mesure et qui tiennent compte de la possibilité de la personne à voter.* »

Schaerbeek vise l'inclusion le jour du vote

Séverine Delvaux travaille au Service Égalité des Chances de la Commune de Schaerbeek comme coordinatrice des projets liés aux handicaps. Lorsque nous la rencontrons, la commune s'apprête à lancer l'organisation des élections. Avec en tête, la volonté d'améliorer leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

QU'AVAIT MIS EN PLACE LA COMMUNE IL Y A SIX ANS POUR RENDRE LES ÉLECTIONS PLUS ACCESSIBLES ?

Des isolements de test avaient été installés à la maison communale, le mois avant les élections. Ils permettaient à tout citoyen de venir se familiariser avec le matériel de vote. Inclusion asbl était notamment venu avec un groupe. Malheureusement, cette année, nous n'aurons pas les budgets pour installer ceux-ci à Schaerbeek. J'espère que la Région se mobilisera.

De manière générale, on s'est interrogé sur l'accessibilité des bureaux de vote. Il était important d'avoir une personne référente de la commune sur chaque lieu de vote, mais on s'est rendu compte lors des élections communales d'octobre 2018 que les personnes avaient du mal à savoir qui on était, ce qu'on faisait. Donc pour les élections législatives de mai 2019, les référents ont mis un T-shirt de la commune qui permettait de les repérer, et des affiches assez simples à chaque entrée pour les aider à s'orienter et savoir à qui demander de l'aide.

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP INTELLECTUEL SONT RÉGULIÈREMENT OUBLIÉES LORS DES RÉFLEXIONS AUTOUR DES ÉLECTIONS. COMMENT LES INTÈGRE-T-ON ALORS QUE L'ORGANISATION EST DÉJÀ COMPLEXE ?

Au sein de chaque lieu de vote, il y a plusieurs bureaux, et donc plusieurs présidents, plusieurs assesseurs... La sensibilisation est plus compliquée avec eux parce qu'ils ont une obligation de formation d'une soirée, durant laquelle ils reçoivent une série d'informations, et c'est déjà très dense. On avait essayé d'ajouter des infos sur l'accessibilité, mais on manque de temps pour concevoir une mise en situation.



EFFECTIVEMENT, ON IMAGINE QU'IL EST DIFFICILE DE SENSIBILISER CHAQUE PRÉSIDENT DE BUREAU DE VOTE

Il faudrait un message plus général, qui n'arrive pas que via la commune. Si on est les seul à évoquer ces situations, ils n'auront pas toujours les questions d'accessibilité en tête. C'est important d'avoir une campagne plus large, en amont.

C'EST UN TRAVAIL QUE VOUS AVEZ PU RÉALISER AVEC LES PERSONNES CONCERNÉES ?

On fonctionne toujours avec la commission consultative. C'est ça que je m'appête à relancer, pour voir comment améliorer ce qu'on a déjà fait. Si on peut inclure un groupe de personnes, c'est intéressant. J'étais présente quand ils ont testé les isoires avec Inclusion asbl, c'est un moment où on peut se rendre compte plus concrètement des difficultés.

COMMENT LA COMMUNE DE SCHAEERBEEK A-T-ELLE DÉCIDÉ D'INSISTER SUR L'ACCESSIBILITÉ ?

En 2018, la directrice du service population m'a demandé d'intégrer le groupe de travail sur l'organisation des élections. J'ai participé aux toutes premières réunions. Ça a permis que la question de l'accessibilité soit intégrée dès le début de la réflexion. Dans ces réunions, on parlait beaucoup de logistique, et je pouvais dire à quoi il fallait être attentif, interpeller les autres collègues, qui ont aussi leurs responsabilités.

DE QUEL TYPE SONT CES DIFFICULTÉS ?

Les choses sont automatisées donc les citoyens sont envoyés vers un bureau de vote proche de chez eux. Mais on sait que pour certains, c'est plus simple d'être accompagné d'un proche. Donc on avait essayé de communiquer en amont pour préciser qu'il est possible de changer de bureau de vote. Au niveau des déplacements, des personnes nous avaient demandé de mettre quelque chose en place, mais nous avons été limités en matière de véhicules adaptés. Ce serait bien qu'on puisse faire quelque chose à ce niveau-là mais Schaerbeek est limitée en ce moment au niveau budgétaire.



Mathilde va voter, Mathilde veut compter

La politique, Mathilde connaît. Elle a grandi avec une maman impliquée dans un parti, croisant par ci par là quelques personnalités. Et à la maison, elle a beaucoup entendu parler de politique. Aujourd'hui, à 29 ans, elle s'apprête à voter pour la deuxième fois.

C'est à Bruxelles que Mathilde décidera du parti qui aura ses faveurs. Pour le moment, ce n'est pas gagné... « Quand j'ai voté la première fois, ma maman m'a aidé et j'ai pu faire un choix. Aujourd'hui, je ne sais pas pour qui voter... D'un côté, j'ai envie de voter la même chose que la dernière fois, mais ma maman n'est plus en politique. Donc je n'ai plus trop d'idée... La question de la vie des personnes en situation de handicap m'intéresse, mais je ne retrouve pas de parti qui en parle. »

Elle le confie, son premier vote lui a « fait drôle ». « Je ne savais pas trop comment faire. Ma maman est venue avec moi dans le bureau de vote pour m'expliquer. J'ai eu un peu peur de faire une bêtise. » Le 9 juin, elle sera accompagnée. Mais par qui? « Si je devais aller voter toute seule, j'aurais encore peur de faire une bêtise. Et de voter pour une mauvaise personne... Je peux aller avec ma maman, ma sœur, mon papa. Quelqu'un de confiance. »

Des proches qui d'ici là pourraient l'aider à faire son choix. « Je vais demander à mes parents, parce que mon papa me parle souvent de politique. Mais pour avoir plus d'infos, je pourrais aussi aller voir sur Internet. » Face à des sites qui ne brillent pas par leur inclusivité, et une actualité qui ne s'arrête jamais, Mathilde parvient à s'y retrouver. La plupart du temps en tout cas.

« Je tape les noms des médias et je vais sur leur site. Ça m'aide! Parfois, je ne comprends pas bien, parfois je comprends. Je regarde tout ce qu'il y a comme articles, je lis les titres. Je regarde aussi le journal à la télé. » La preuve que le monde médiatique gagnerait à s'ouvrir pleinement à un public qui ne demande qu'à être mieux informé.

Qui dit vote à Bruxelles dit donc vote électronique. Une confrontation avec le numérique qu'elle ne craint pas. Mais les écueils demeurent. « Il pourrait y avoir plus d'aide le jour du vote. Par exemple, plus de flèches pour savoir dans quel bureau aller. »

Un grand sourire illumine le visage de Mathilde lorsqu'elle nous confie le sentiment qu'elle a éprouvé en 2018. Un sentiment tout sauf anodin. « Après avoir voté, j'étais contente, même très très contente! Ça m'a fait du bien de participer, de voir que ma voix était importante. J'avais ensuite suivi la soirée des élections à la télé. Et là, par contre, quand on a vu les résultats, je n'étais plus contente. » Si elle espère des issues davantage à son goût les soirs du 9 juin et du 13 octobre, Mathilde aspire surtout à ressentir cette sensation d'importance, d'appartenance, à la sortie de l'isolement. « La sensation de compter. »

Toutes nos voix devraient compter...

Les 9 juin et 13 octobre prochains, la plupart d'entre nous seront appelés à voter. Nous nous sommes réunis entre parents, dans la perspective de ces élections. Il nous faut constater dans nos familles concernées par le handicap intellectuel que les situations de chacun par rapport au droit de voter seront diverses et que les voix des plus fragiles ne compteront pas.

Plusieurs de nos fils et filles, en âge de voter et en capacité de le faire, pourront participer. Nous nous en réjouissons. L'accompagnement qui leur sera donné, en famille ou par des professionnels, à la mesure des potentiels et limites de chacun, sera précieux, pour qu'ils accomplissent leur devoir de citoyen de la façon la plus pertinente pour eux-mêmes.

Mais nombreux sont nos filles et fils qui ne pourront pas faire valoir leur droit de citoyen. Soit parce qu'ils ont été écartés des listes électorales, en toute légalité, considérés en incapacité; Soit parce qu'ils seront appelés mais dans l'impossibilité de participer réellement.

Nous déplorons qu'aucune disposition ne soit mise en place pour que leur voix de citoyen soit reconnue et leurs besoins exprimés dans le cadre des élections; nous préconisons notamment que des possibilités de représentation soient organisées, dans un cadre légal bien pensé.

En tant que parents, frères ou sœurs, dans l'isolement, nous ne manquerons pas de nous laisser influencer par les intérêts de notre proche fragile, que celui-ci soit mineur ou majeur, avec sa qualité et son projet de vie comme soucis prioritaires. Notre société organise des services et l'inclusion y est partiellement pratiquée. Mais il y a tellement de manques que certains de nos protégés sont dans des situations ou attentes inacceptables.

Nous attendons de nos représentants politiques qu'ils soient vraiment déterminés, dans leurs actes, à rencontrer nos préoccupations, notamment celles exprimées au sein du mémorandum de notre association.

Brigitte,
Céline,
Claude,
Thérèse,
Isabelle,
Letizia,
Lydia,
Monique,
Nathanaëlle,
Robert,
Viviane,
Benoît
et Jean-Pierre.

pour Inclusion-Namur

 **inclusion** asbl

Namur

● NOTRE SÉLECTION



Vote et Handicaps / LIVRE

■ Dans cet ouvrage, le sociologue Cyril Desjeux ouvre la réflexion sur les conditions françaises pour l'exercice du droit de vote et notamment pour les personnes protégées. L'auteur décrit les enjeux d'un processus électoral inadapté aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap en nous rappelant que le processus électoral va bien au-delà du jour des élections. Il se joue notamment dans la compréhension des programmes électoraux et la participation aux débats politiques. Ces réflexions amènent à la fois des pistes de solutions concrètes mais aussi forcément des considérations plus larges sur la citoyenneté et sur les fondements de nos sociétés.

■ «Vote et Handicaps»,
Presses Universitaires de Grenoble, 2020.



Tout compris sur Vivre FM / RADIO

■ «Tout compris» c'est la revue de presse hebdomadaire en facile à comprendre de la radio Vivre FM. Cette radio associative unique en son genre nous parle des différences et consacre son programme aux personnes concernées par le handicap, le grand-âge ou la maladie.

Depuis septembre, l'émission «Tout compris» co-animée par Jeanne, en situation de handicap intellectuel, permet de rendre l'actualité accessible aux personnes avec des difficultés de compréhension. Grâce à la méthode FAcile à Lire et à Comprendre (FALC), 5 actualités, françaises et internationales, sont décortiquées chaque semaine avec des mots simples et des phrases courtes. De quoi inspirer nos médias belges ?

■ À écouter sur www.vivrefm.com
ou sur 93.9 FM en Île-de-France.



Cortex / PLATEFORME MÉDIAS

■ En France, un rapport montre que 0,7% des personnes visibles à l'écran sont en situation de handicap alors qu'elles représentent 20% de la population française. Grâce à une plateforme de vidéos à la demande avec du contenu exclusivement consacré à la Santé, au Handicap et à l'Autonomie, Cortex souhaite inverser la tendance ! Documentaires, films, podcasts et contenus culturels accessibles, ... L'objectif de Cortex est double : visibiliser cette large partie de la population mais aussi rendre la culture plus accessible en créant du contenu adapté notamment aux personnes avec des difficultés de compréhension. « En nous appelant, vous risquez de rendre le monde plus accessible ? » nous prévient Cortex. Nous voilà avertis !

■ À découvrir sur www.cortex-media.tv

Campagne 2024 sur l'accessibilité des élections

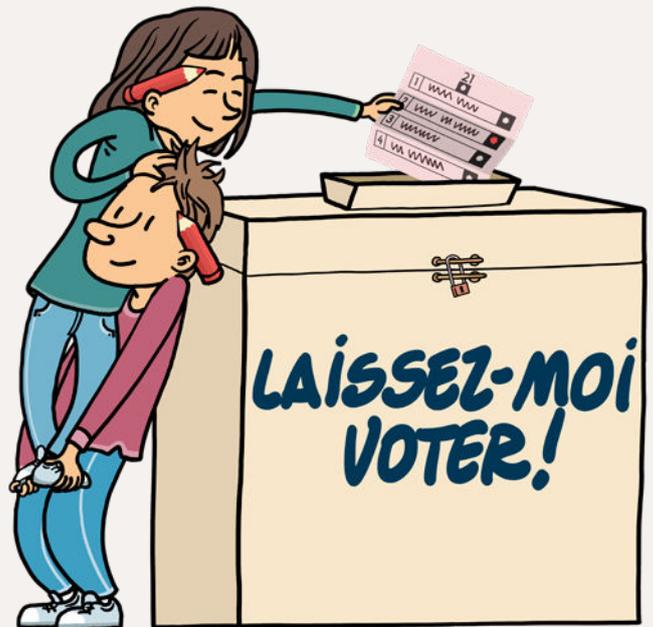
« Laissez-moi voter » chaque voix compte la mienne aussi !

2024 est une année électorale intense durant laquelle nous serons appelés à nous rendre deux fois aux urnes. Le dimanche 9 juin pour les élections fédérales, régionales et européennes et le dimanche 13 octobre pour les élections communales et provinciales.

Dans ce contexte, nous voulons nous assurer que la voix de chacun soit entendue, en ce compris celle des personnes en situation de handicap intellectuel.

Cette année sera donc pour nous l'occasion de mettre en lumière le manque d'accessibilité des processus électoraux. Nous interpellons notamment les mondes politique et médiatique pour qu'ils rendent l'information autour de la campagne accessible et facile à comprendre. Nous mènerons aussi de nombreuses actions pour permettre à chaque personne d'exprimer sa voix dans les meilleures conditions possibles.

Tout au long de la campagne, nous travaillons en étroite collaboration avec notre réseau associatif (CF. CAWAB) et les pouvoirs publics (locaux et Fédéral) : sites web rédigés en FALC et faciles d'accès, importance de la personne ressource dans l'isoloir, afin de rendre les élections 2024 le plus accessible possible...



Parmi ces actions :

- Des séances d'informations et d'entraînement au vote (sur demande) ;
- Un livret d'information récapitulatif sur les élections en Belgique traduit en FALC ;
- Un magazine thématique ;
- Une sensibilisation accrue en amont des élections envers les institutions organisatrices des scrutins et médias publics ;
- La traduction des programmes politiques des partis qui en ont fait la demande.

Envie d'en savoir plus ou d'organiser
une activité autour des élections ?



Contact :

Thomas Depicker,
Chargé de campagne
tde@inclusion-asbl.be
0490 51 77 20



Rue Colonel Bourg 123-125
boîte 6, 1140 Bruxelles
Tél. : 02 247 28 19

